

Table particulière

MÉTIER : Mécanicien d'ascenseur

Date : 5 mars 2025

Lieu : Château Laurier, Québec

Par la présente, nous confirmons l'entente de principe intervenue le 5 mars 2025 à la table particulière du métier de mécanicien d'ascenseur :

Article 19.06 3)

- À l'avant dernier alinéa, remplacer 0.50\$ par 0.54\$

Article 21.05 7)

7) Règle particulière : Mécanicien d'ascenseur : Horaire hebdomadaire comprimé : À la demande de la majorité de ses salariés sur un chantier ~~situé à plus de 120 kilomètres de la Croix du Mont-Royal dans la région de l'agglomération montréalaise ou du Château Frontenac dans la région de Québec~~, l'employeur avec le consentement de l'union ou du syndicat sur le chantier, peut augmenter les heures de travail quotidiennes dans le but d'effectuer une semaine de travail comprimée sur une période de quatre jours ouvrables (lundi au jeudi) avec une limite quotidienne de dix heures.

Dans un tel cas, le seul travail supplémentaire permis est celui effectué les vendredis, samedis et dimanches. Ce travail supplémentaire entraîne une majoration du taux de salaire de 100 %.

~~Pour le salarié dont le domicile est situé à 120 km ou plus du chantier~~, le salarié visé par l'horaire hebdomadaire comprimé a droit à l'indemnité pour frais de déplacement correspondant à cinq jours de travail.

Ces dispositions s'appliquent également à des contrats de réparation d'une durée de cinq jours et plus.

Article 24.15

Plus de 25 km :

27 avril 2025 : 16.81\$

26 avril 2026 : 17.65\$

25 avril 2027 : 18.53\$

30 avril 2028 : 19.27\$

Plus de 48 km :

27 avril 2025 : 27.38\$

26 avril 2026 : 28.75\$

25 avril 2027 : 30.19\$

30 avril 2028 : 31.40\$

Plus de 72 km :

27 avril 2025 : 38.60\$

26 avril 2026 : 40.53\$

25 avril 2027 : 42.56\$

30 avril 2028 : 44.26\$

Plus de 88 km :

27 avril 2025 : 48.06\$

26 avril 2026 : 50.46\$

25 avril 2027 : 52.98\$

30 avril 2028 : 55.10\$

Les deux parties s'entendent pour reconduire de façon intégrale l'ensemble des clauses particulières concernant le métier de mécanicien d'ascenseur et qui ne sont pas modifiées dans le présent document.


François St-Pierre
Local 101 – CPQMCI


Christian Pétreault
ACRGTO